

DEC180377DR06

Décision portant nomination de Mme Caroline SEJIL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie-Physique Macromoléculaire (LCPM).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 portant renouvellement de l'UMR7375, intitulée LCPM dont le directeur est M. Alain Durand ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 9 février 2018

Considérant que Mme Caroline SEJIL a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'Université de Lorraine, les **13, 14, 23, 24, 29 juin et 1er juillet 2016.**

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Caroline SEJIL est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7375 intitulée LCPM, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Mme Caroline SEJIL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline SEJIL, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 27 juin 2018

Le directeur de l'unité
Alain DURAND

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Muriel Sinanidès

Visa du Président d'Université de Lorraine
Pierre MUTZENHARDT